



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 40/027/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

- Séance du 1^{er} avril 2025 -

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 20 mars 2025 et 26 mars 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Thierry FAVOCCIA,
Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M.
Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO,
Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M.
Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, Mme Isabelle BOTIN qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Julien BOUILLON, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie Anne PÉAN

• **Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 28 janvier 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération n° CM02/033/2020 du 9 juin 2020, le Conseil Municipal lui a délégué, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L 2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire doit informer les membres du Conseil Municipal de ses décisions de préemption,

Considérant qu'après examen des déclarations, il a pris les décisions de préemption suivantes :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal			
N°	Désignation	Prix	DPU
914612510004	AA73-74-133/44 Rue Rabuteau	290000 + 15000€ (commission)	NON

914612410005	AD11-AD61/35 Route de Limours	570 104 €	NON
914612510006	AA66-67-126-127/36 Rue Rabuteau - lot 3	140 000 €	NON
914612510007	AH188/22 Ter Route d'Arpajon	375 000€ + 14250 € (commission)	NON
914612510008	AA66-67-126-127/9 Allée des Violettes	95 000 €	NON
914612510009	AH96/14 Rue de la Source	3780000€ + 8000€ (commission)	NON
914612510010	AA235-94/4 Bis Grande Rue lot B	283000€ + 13000€ (commission)	NON
914612510011	AB20-252/1 Rue des Violettes	356000€+16000€ (commission)	NON
914612510012	AH343-352/2 A Allée Traversière	328 000€ + 8000€ (commission)	NON

Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal				
N° d'Ordre	N°	Désignation	Prix	DP
1	NO 9125011801	D 136/ Le Petit Bois	4 000 €	NON
2	NO 9125019101	AR111-112/Allée de la Croix du Siège	200 000 €	NON

- Prend acte de ces décisions.

Le 3 avril 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



(Handwritten signature of Jean-Michel Girardeau)